

DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET DE L'ENVIRONNEMENT
LE CHEF DU DÉPARTEMENT

Aux destinataires de la consultation

Neuchâtel, le 15 juin 2023

Projet de stratégie cantonale pour le développement durable à l'horizon 2030 : ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le développement durable est inscrit dans la Constitution cantonale depuis le 24 septembre 2000. Au fil des législatures, le Conseil d'État cherche perpétuellement la convergence et l'équilibre dans l'accomplissement de ses tâches et la résolution des conflits d'intérêts. L'action de l'État doit ainsi permettre de répondre aux besoins de la population actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Stratégie cantonale pour le développement durable

À la lumière du programme Agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies et de la stratégie fédérale qui en découle, le Gouvernement a réalisé un bilan de sa politique de durabilité. Ce bilan est contenu dans un rapport qui expose également la stratégie cantonale pour le développement durable à l'horizon 2030. Celle-ci comprend huit champs d'action concrets. Les engagements du Conseil d'État iront en priorité dans les domaines de : la protection du climat et de la biodiversité ; la solidarité et la cohésion sociale ; la prospérité et l'attractivité du canton ; la communication et les actions de mobilisation. Ce rapport présente encore le nouveau dispositif de mise en œuvre de cette politique cantonale ainsi qu'un projet de loi visant la révision de la loi cantonale Agenda 21.

Consultation

Parce que la mise en œuvre du développement durable est l'affaire de toutes et tous, le Conseil d'État souhaite susciter un large engagement et une adhésion de ses parties prenantes à sa vision d'une société neuchâteloise plus durable et prospère. Il soumet donc son projet à votre consultation et vous invite à lui faire part de vos constats, remarques et propositions **d'ici au lundi 18 septembre 2023.**

Le projet mis en consultation est disponible à l'adresse internet : www.ne.ch/durabilite. Vos réponses sont à nous transmettre au moyen du [formulaire en ligne](#). Vous pouvez nous adresser vos éventuelles questions par courriel à durabilite@ne.ch.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ce projet de rapport. Votre engagement et votre collaboration nous sont précieux !

Au nom du Conseil d'État, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le conseiller d'État
Chef du Département du développement territorial et
de l'environnement



Laurent Favre